

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Sanosil MC-S

UFI: 5UE1-000T-Q00E-6XF1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**Nettoyant acide pour membranes
Réservé aux utilisateurs professionnels.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

| | | |
|----------------|-----------------------|------------------------|
| Société: | Sanosil AG | |
| Rue: | Eichtalstrasse 49 | |
| Lieu: | CH-8634 Hombrechtikon | |
| Téléphone: | 055 254 00 54 | Téléfax: 055 254 00 59 |
| e-mail: | kundeninfo@sanosil.ch | |
| Interlocuteur: | Peter Gömöri | |
| Internet: | www.sanosil.ch | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**
acide méthylsulfonique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P260 | Ne pas respirer les brouillards et les vapeurs. |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. |
| P301+P330+P331 | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 2 de 10

P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération de déchets industriels.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-------------|--|--------------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 75-75-2 | acide méthylsulfonique | | | 5 - < 10 % |
| | 200-898-6 | 607-145-00-4 | | |
| | Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H312 H302 H314 H335 | | | |
| 15763-76-5 | p-cumolsulfonate de sodium | | | 1 - < 2.5 % |
| | 239-854-6 | | 01-2119489411-37 | |
| | Eye Irrit. 2; H319 | | | |
| 164524-02-1 | p-cumènesulfonate de potassium | | | 1 - < 2.5 % |
| | 629-764-9 | | 01-2119489427-24 | |
| | Eye Irrit. 2; H319 | | | |
| | éthoxylate d'alcool gras | | | 1 - < 2.5 % |
| | Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H302 H319 H412 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|---------|---|--------------------------|-------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 75-75-2 | 200-898-6 | acide méthylsulfonique | 5 - < 10 % |
| | dermique: DL50 = > 1000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 649 mg/kg | | |
| | | éthoxylate d'alcool gras | 1 - < 2.5 % |
| | par voie orale: DL50 = > 300 - 2000 mg/kg | | |

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

< 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non-ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 3 de 10

minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec, Jet d'eau en aspersion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Eliminer en observant les réglementations administratives.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 4 de 10

équipement de protection individuel Observer le mode d'emploi. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Température de stockage conseillée : à température ambiante. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: alcalies (bases), Alimentaire pour l'homme et pour l'animal.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température minimale de stockage: 5°C

Température maximale de stockage: 30°C

Classe de stockage (TRGS

510)8B (Substances corrosives non combustibles)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

| N° CAS | Substance | ppm | mg/m³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|-----------|-----------------------------|-----|-------|--------|------------------|---------|
| 1310-73-2 | Soude caustique (inhalable) | - | 2 | | VME 8 h | |
| | | - | 2 | | VLE courte durée | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Verre oculaire en matière plastique. EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374).

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants: >= 0,4 mm

Temps de pénétration: <= 480 min

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 5 de 10

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | |
|--|-----------------|---------------------------------|
| L'état physique: | liquide | |
| Couleur: | incolore | |
| Odeur: | caractéristique | |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | | 1.0 - 2.0 |
| Hydrosolubilité: | | complètement miscible |
| Densité: | | 1.070 - 1.090 g/cm ³ |

9.2. Autres informations

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Alcalis (bases).

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Gel, Forte chaleur.
Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 6 de 10

| N° CAS | Substance | | | | |
|---------|--------------------------|-------------------------|----------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 75-75-2 | acide méthylsulfonique | | | | |
| | orale | DL50 649 mg/kg | (Rat) | | |
| | cutanée | DL50 > 1000 mg/kg | (Rabbit) | | |
| | éthoxylate d'alcool gras | | | | |
| | orale | DL50 > 300 - 2000 mg/kg | Rat | | |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| N° CAS | Substance | | | | | |
|---------|-----------------------------------|--------------------|-----------|------------------------------|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 75-75-2 | acide méthylsulfonique | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 73 mg/l | 96 h | (Oncorhynchus mykiss) | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 12 - 24 mg/l | 72 h | (Selenastrum capricornutum) | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 10 - 100 mg/l | 48 h | (Daphnia magna) | | |
| | éthoxylate d'alcool gras | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 > 1 - 10 mg/l | 96 h | Leuciscus idus (aunée dorée) | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 > 1 - 10 mg/l | 48 h | Daphnia magna | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 7 de 10

| N° CAS | Substance | | | |
|--------|-------------------------------|--------|----|--------|
| | Méthode | Valeur | d | Source |
| | Évaluation | | | |
| | éthoxylate d'alcool gras | | | |
| | (mod. OECD 301E) | >90 | 28 | |
| | Substance active au bismuth | | | |
| | (mod. OECD 301F) | >60 | 28 | |
| | Le produit est biodégradable. | | | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides et lavés abondamment avec de l'eau peuvent être éliminés avec ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3265

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 8 de 10

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
 (acide méthylsulfonique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C3

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3265

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

 Liquide organique corrosif, acide, n.s.a.
 (acide méthylsulfonique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C3

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3265

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.
 (acide méthylsulfonique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

Groupe de ségrégation:

1 - acids

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 9 de 10

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3265 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (acide méthylsulfonique) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 8 |
| |  |
| Dispositions spéciales: | A3 A803 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 0.5 L |
| Passenger LQ: | Y840 |
| Quantité exceptée: | E2 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 851 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 1 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 855 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 30 L |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|---------------------------------|-----|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Non |
|---------------------------------|-----|

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Classement des liquides pouvant polluer les eaux (CH): classe B (Auto-classification)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,7,9,14,15.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|--------------------|-------------------------------------|
| Skin Corr. 1; H314 | Sur la base des données de contrôle |
| Eye Dam. 1; H318 | Sur la base des données de contrôle |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Sanosil MC-S

Date de révision: 30.06.2023

N° d'article: 40MC401000

Page 10 de 10

| | |
|------|--|
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Uniquement pour usages industriels. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)